

Dans les quarante questions posées pour le « grand débat » par le président de la République dans sa lettre aux Français, *aucune* ne concerne la Justice (pas plus d'ailleurs que la Culture...).

Pourtant, le projet de loi sur la Justice en cours d'examen suscite, dans tous les départements, de vives critiques et inquiétudes de la part de tous les personnels qui travaillent dans le domaine de la Justice.

Je regrette vraiment, pour ma part, que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion – comme il l'a fait dans d'autres domaines – pour interrompre la discussion parlementaire sur ce projet, « remettre les choses à plat », avec l'ensemble des personnels concernés et repartir sur de meilleures bases.

Je rappelle que ce texte a été présenté *en procédure accélérée*, ce qui ne devrait jamais être le cas pour un projet concernant la Justice ; que le Sénat l'a beaucoup amendé et amélioré, dans un esprit de dialogue, en associant les différents groupes politiques ; que la plupart de nos modifications ont été majoritairement balayées par la majorité de l'Assemblée Nationale qui est, pour l'essentiel, revenue au texte initial ; que de ce fait, et malgré les efforts d'argumentation, la commission mixte paritaire (associant députés et sénateurs) a échoué ; qu'en nouvelle lecture, l'Assemblée Nationale a repris son texte...

... et je rappelle que par une ultime tentative pour prendre en compte les points de vue des professionnels de la Justice, la commission des lois du Sénat a organisé le mercredi 30 janvier dernier une « table ronde » publique, et télévisée, rassemblant les représentants des magistrats, avocats et greffiers, suivie d'une audition, également publique, de Nicole Belloubet, garde des Sceaux. On trouvera ci-dessous les liens vers les vidéos intégrales de ces auditions.

Les critiques du texte, dans son état actuel, portent sur de nombreux points, comme l'ont montré les déclarations des professionnels. Je citerai notamment :

- le recours aux ordonnances (annoncé à l'Assemblée Nationale après une lecture au Sénat) pour la réforme de la Justice des mineurs, qui nécessite à l'évidence un projet de loi ;
- les craintes quant à l'organisation territoriale de la Justice, même s'il est dit que tous les sites subsisteront, on peut craindre que la « spécialisation » réduise *de facto* le champ de compétences d'un certain nombre d'entre eux – ce qui a été dit oralement dans le débat sur le « volontariat » ou la part minimale et technique de « spécialisation » ne figurant pas dans le texte du projet de loi ;
- la restriction du périmètre d'intervention du juge dans les « contentieux de masse » ; le risque de « déshumanisation » induit par un recours trop systématique au « numérique » ;
- le dessaisissement du juge aux affaires familiales en matière de pension alimentaire au « bénéficiaire » des Caisses d'allocations familiales qui devront appliquer un « barème national » ;
- le risque de suppression d'un greffe autonome pour les conseils de prud'hommes ;
- l'extension des recours aux interceptions et à la géolocalisation, etc.

Malheureusement dans l'audition qui a suivi la « table ronde » au cours de laquelle les professionnels de la Justice se sont exprimés quasi unanimement, la garde des Sceaux n'a repris aucune de leurs propositions et a défendu le *statu quo*.

On peut donc présumer que même si nous proposons de nombreux amendements lors de notre ultime lecture, le texte restera ce qu'il est lors de la lecture définitive à l'Assemblée Nationale.

Je le regrette. C'est une occasion manquée.

Jean-Pierre Sueur

PS : Comme on pourra le voir et l'entendre dans la vidéo, Nicole Belloubet a fait valoir, en réponse à l'une de mes questions, qu'elle avait accepté l'inclusion dans le texte de l'une de mes propositions s'agissant des prérogatives du juge français pour les infractions relevant de la Cour pénale internationale. C'est vrai. Je regrette toutefois que l'avancée soit limitée – sans doute du fait du Quai d'Orsay – par rapport à ce que l'on aurait pu attendre. J'y reviendrai.

>> (Re)voir

- [La table ronde](#)
- [L'audition de Nicole Belloubet](#)